

**Grands Frères Grandes Soeurs
des Appalaches
États financiers
au 31 mars 2017**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 11



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

**Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.**
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec) G6G 1Z4
Téléphone : 418 335-7511

241, 2^{ème} avenue
Weedon (Québec) J0B 3J0
Téléphone : 819 877-2200

801A, avenue Champlain
Disraeli (Québec) G0N 1E0
Téléphone : 418 449-3875

www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches tire des produits d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités d'autofinancement, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2017 et 2016, de l'actif à court terme aux 31 mars 2017 et 2016 et de l'actif net aux 1er avril 2016 et 2015 et aux 31 mars 2017 et 2016. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Thetford Mines
Le 11 octobre 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109759

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions M.S.S.S.	53 471	52 837
Centraide	40 116	38 250
Dons	6 119	8 035
Subvention CISSSRT - Prévention promotion		3 000
Camp pédagogique	14 625	
Cachette à contes	5 253	6 857
Autofinancement	23 600	25 319
Autres revenus	1 513	1 293
	<u>144 697</u>	<u>135 591</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	86 125	98 852
Charges locatives	5 287	5 175
Entretien et réparations de l'équipement	1 294	1 941
Assurances	2 422	2 313
Activités	2 248	2 404
Activités d'autofinancement	2 284	3 480
Taxes foncières	320	345
Frais de déplacements	3 712	4 569
Camp pédagogique	14 314	
Cachette à contes	5 253	6 857
Frais de repas	699	562
Frais pour bénévoles	1 265	647
Affiliation	2 900	2 947
Télécommunications	1 768	1 804
Publicité	777	1 761
Fournitures et frais de bureau	2 486	2 354
Frais de formation	1 654	1 940
Honoraires professionnels	4 471	3 337
Frais bancaires	338	330
Amortissement des immobilisations corporelles	869	1 206
	<u>140 486</u>	<u>142 824</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>4 211</u>	<u>(7 233)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Solde au début	29 839	37 072
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	4 211	(7 233)
Solde à la fin	<u>34 050</u>	<u>29 839</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	4 211	(7 233)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	869	1 206
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Dédutions à la source à recevoir	(810)	191
Taxes à la consommation à recevoir	(1 855)	261
Autres montants à recevoir	1 043	(1 183)
Créditeurs	(3 624)	(995)
Apports reportés	3 152	(2 818)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	2 986	(10 571)
Encaisse au début	<u>42 253</u>	<u>52 824</u>
Encaisse à la fin	<u><u>45 239</u></u>	<u><u>42 253</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Situation financière

au 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	45 239	42 253
Dédutions à la source à recevoir	810	
Taxes à la consommation à recevoir	3 779	1 924
Autres montants à recevoir	140	1 183
	<u>49 968</u>	<u>45 360</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 3)	2 354	3 223
	<u>52 322</u>	<u>48 583</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 4)	6 909	10 533
Apports reportés (note 5)	11 363	8 211
	<u>18 272</u>	<u>18 744</u>
ACTIF NET		
Non affecté	31 696	26 616
Investi en immobilisations	2 354	3 223
	<u>34 050</u>	<u>29 839</u>
	<u>52 322</u>	<u>48 583</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour mission de prévenir le décrochage scolaire auprès des élèves du primaire et du secondaire, d'améliorer l'estime de soi, les habitudes de vie et les habiletés sociales des élèves du primaire et du secondaire, d'offrir un modèle significatif aux enfants issus de familles monoparentales et de soutenir les relations parents/enfants.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Produits provenant des activités d'autofinancement

Les produits provenant des activités d'autofinancement sont constatés au moment de l'activité et de leur encaissement. Le passif lié à la fraction des produits encaissés mais non encore gagnés est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Ameublement et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Grands Frères Grandes Soeurs des Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

6 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres montants à recevoir étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de l'organisme, totalisant 45 379 \$ (43 436 \$ au 31 mars 2016), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

7 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant le 31 mai 2019, à verser une somme de 11 794 \$ pour un bâtiment. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 5 384 \$ en 2018, 5 492 \$ en 2019 et 918 \$ en 2020.